

Table des matières

La responsabilité civile du travailleur salarié

Immunité partielle de responsabilité civile de l'article 18 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail 7

Sophie TOUSSAINT

Avec la collaboration de Charles-Édouard HENRION

Section 1

Petit retour aux sources 7

Sous-section 1. Et si l'article 18 n'existait pas? 7

Sous-section 2. Les ancêtres de l'article 18 8

Section 2

Le droit commun et le régime d'exception 9

Sous-section 1. Le droit commun 9

Sous-section 2. Le régime dérogatoire au profit du travailleur 9

Section 3

Conditions d'application de l'immunité de responsabilité 11

Sous-section 1. Existence d'un contrat de travail 11

Sous-section 2. Exécution du contrat de travail 13

Sous-section 3. Le dommage 14

Section 4

Absence de limitation de la responsabilité 14

Sous-section 1. Le dol 15

Sous-section 2. La faute lourde 16

Sous-section 3. La faute légère présentant un caractère habituel plutôt qu'accidentel 20

Section 5	
Caractère impératif ou d'ordre public	22
Section 6	
Prescription de l'action en responsabilité	24
Sous-section 1. Action de l'employeur	24
Sous-section 2. Action des tiers	24
Section 7	
Évocation de cas particuliers	25
Sous-section 1. L'accident du travail	25
Sous-section 2. Le travailleur intérimaire	25
La responsabilité civile des agents statutaires des personnes publiques	27
Pierre JOASSART et Pauline KNAEPEN	
Propos liminaires	27
Section 1	
La responsabilité civile des membres du personnel au service d'une personne publique	30
Sous-section 1. La situation antérieure à l'entrée en vigueur de la loi du 10 février 2003	30
Sous-section 2. Les arrêts préjudiciels de la Cour constitutionnelle	31
A. Arrêt n° 77/96 du 18 décembre 1996	32
B. Arrêt n° 19/2000 du 9 février 2000	34
C. Arrêt n° 17/2003 du 28 janvier 2003	35
D. Les effets des arrêts préjudiciels	36
Sous-section 3. La loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques	36
A. Le champ d'application personnel: «les membres du personnel dont la situation est réglée statutairement au service d'une personne publique»	38
B. Le champ d'application matériel	42
C. La portée de l'immunité de responsabilité civile	43
Sous-section 4. Quelques modalités procédurales particulières	45
Sous-section 5. Sort des régimes particuliers de responsabilité	47

Section 2	
La responsabilité civile des organes	47
Conclusion	48
La responsabilité civile de l'employeur	49
Rodrigue CAPART	
Section 1	
La responsabilité contractuelle de l'employeur à l'égard de son travailleur	49
Section 2	
La présomption de responsabilité du commettant pour la faute commise par son préposé	51
Sous-section 1. Le lien de subordination	51
Sous-section 2. La faute commise par le préposé dans l'exercice de ses fonctions	53
Sous-section 3. L'hypothèse de l'abus de fonction	55
Sous-section 4. L'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies	57
Sous-section 5. Dans le secteur public	57
Sous-section 6. Une présomption irréfragable	58
Sous-section 7. L'immunité partielle de responsabilité du travailleur salarié n'a pas d'incidence sur la présomption de responsabilité de son employeur commettant (et inversement)	59
Section 3	
La responsabilité solidaire du paiement d'une amende pénale	60
Sous-section 1. Les infractions de roulage	60
Sous-section 2. Les infractions au Code pénal social	61
Sous-section 3. L'action subrogatoire de l'employeur	61
Section 4	
L'immunité civile de l'employeur de la victime d'un accident du travail	64
Sous-section 1. La justification de cette immunité	64
Sous-section 2. Dans quelle mesure l'employeur peut-il bénéficier de cette immunité?	65
A. En cas d'accident intentionnel	66
B. En cas de dommage aux biens du travailleur (art. 46, § 1 ^{er} , 2 ^o)	67

C.	En cas d'accident survenu sur le chemin du travail (art. 46, § 1 ^{er} , 5 ^o)	67
D.	En cas d'accident de roulage (art. 46, § 1 ^{er} , 6 ^o)	68
E.	En cas de manquement caractérisé à certaines obligations (art. 46, § 1 ^{er} , 7 ^o)	70
	Sous-section 3. Cette immunité, qui concerne tous les aspects du dommage, ne vaut qu'à l'égard des personnes indemnisées « en loi » et de celles qui leur sont subrogées	71
	Sous-section 4. L'hypothèse du travail intérimaire	73
	Sous-section 5. L'opposabilité du partage de responsabilité	78
A.	Responsabilité partagée entre la victime et un tiers	78
B.	Responsabilité partagée entre un tiers et une personne immunisée	79
	Section 5	
	La responsabilité de l'employeur dans le contexte de la rupture du contrat de travail	80
	Sous-section 1. La faute commise par l'employeur à l'occasion de l'exercice de son droit de licencier – la notion de « licenciement abusif » en droit positif belge	80
	Sous-section 2. La démission pour faute grave de l'employeur	88
A.	La faute grave commise par l'employeur	88
B.	Le dommage directement causé par la faute grave elle-même	89
C.	Le dommage indirect résultant de la rupture brutale du contrat	90
	La récupération du dommage de l'employeur : accord, procédure contentieuse et mesures d'exécution	99
	Nathalie ROBERT et Jonathan DE WILDE D'ESTMAEL	
	Introduction	99
	Section 1	
	Les accords relatifs à l'indemnisation de l'employeur	100
	Section 2	
	Obtention d'un titre exécutoire	103
	Sous-section 1. Le(s) fondement(s) de la responsabilité	103
	Sous-section 2. La prescription de l'action de l'employeur	107
A.	La prescription des actions fondées sur la responsabilité contractuelle	108
B.	La prescription des actions fondées sur la responsabilité extracontractuelle	110
C.	La prescription des actions fondées sur la responsabilité délictuelle	111
D.	La prescription des intérêts	112
E.	La suspension ou l'interruption de la prescription	113

Sous-section 3. Le(s) juge(s) compétent(s) pour connaître de l'action de l'employeur	113
A. Constat et principes généraux	113
B. Compétence des juridictions sociales	115
C. Situations particulières	119
Section 3	
Le recouvrement de la créance de l'employeur	123
Sous-section 1. La retenue sur rémunération	123
A. Le principe : la limitation de la retenue aux hypothèses spécifiquement visées par la loi	123
B. Le champ d'application <i>rationae personae</i>	125
C. Le champ d'application <i>rationae materiae</i>	126
D. Le préalable obligé : la détermination du dommage	129
E. Les limites de la retenue	135
F. En un mot (ou deux...) : les modes de contestation de la retenue	138
Sous-section 2. La saisie	138
A. La saisie-arrêt conservatoire : un palliatif efficace ?	139
B. La saisie des revenus du travailleur	140
Sous-section 3. Existe-t-il encore une place pour la compensation ?	143
En guise de conclusion...	144
La responsabilité pénale du travailleur salarié et de l'employeur	145
Charles-Éric CLESSE	
Introduction	145
Section 1	
La responsabilité pénale du travailleur	146
Sous-section 1. Les causes de responsabilités pénales de tout travailleur	146
Sous-section 2. Les préposés	147
Sous-section 3. L'imputabilité conventionnelle	148
A. Les cas d'application	148
B. La technique d'imputabilité	149
Sous-section 4. La délégation de pouvoir	150
A. Considérations liminaires	150
B. Définition	151
C. Conditions de validité	151
D. Preuve de la délégation	153
E. Conséquences de la délégation	153
F. La subdélégation	154
Sous-section 5. Complicité et corréité	154

Section 2	
La responsabilité pénale de l'employeur	155
Sous-section 1. Quel employeur?	155
Sous-section 2. L'employeur peut-il se décharger de sa responsabilité sur sa société ?	158
Conclusion	160
La voiture de société et la responsabilité	163
Laurent DEAR et Hervé DECKERS	
Introduction	163
Section 1	
Les avantages de la mise à disposition d'un véhicule de société	164
Section 2	
L'évaluation de l'avantage octroyé au salarié	166
Sous-section 1. Modalité de paiement de la rémunération convenue	166
Sous-section 2. Avantage complémentaire à la rémunération en espèces	167
Sous-section 3. L'évaluation de l'avantage rémunérateur	167
Section 3	
Les obligations des parties	170
Sous-section 1. En cours d'exécution du contrat	170
A. Obligations de l'employeur	170
B. Obligation du travailleur	172
Sous-section 2. Pendant la suspension de l'exécution du contrat	172
A. En dehors des heures de travail	172
B. En cas d'incapacité de travail	173
Sous-section 3. Réduction des prestations de travail	175
Sous-section 4. À l'occasion de la rupture du contrat	176
A. Licenciement du travailleur	176
B. Démission du travailleur	177
Section 4	
La restitution du véhicule	177
Section 5	
Les responsabilités civile et pénale de l'employeur et du travailleur	179
Sous-section 1. Principe: l'immunité de responsabilité	179
Sous-section 2. La responsabilité de l'employeur vis-à-vis des tiers	181

Sous-section 3. La responsabilité de l'employeur pour les dommages causés au véhicule privé du travailleur	182
Sous-section 4. Motif grave et faute lourde	183
Sous-section 5. Les infractions de roulage	184
Sous-section 6. Les dégâts commis au véhicule	185
A. Accident	185
B. Manque d'entretien et de soins	185
C. Modalités de remboursement	186
Conclusion	188
Annexe – Projet type de <i>car policy</i>	189
La responsabilité de l'employeur et du travailleur en cas de harcèlement : l'impact de la réforme de 2014	197
Jean-Philippe CORDIER et Paul BRASSEUR	
Introduction	197
Section 1	
Les risques psychosociaux au travail, dont le harcèlement moral et sexuel	199
Sous-section 1. Les risques psychosociaux au travail	199
A. Préliminaires	199
B. Éléments constitutifs	199
Sous-section 2. Le harcèlement moral au travail	202
A. Définition	202
B. Éléments constitutifs	203
Sous-section 3. Le harcèlement au sens du Code pénal	218
A. L'article 442 <i>bis</i> du Code pénal	218
B. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle	220
Section 2	
La responsabilité civile et pénale de l'employeur et des travailleurs salariés	222
Sous-section 1. Principes généraux	222
Sous-section 2. La responsabilité pénale de l'employeur et des travailleurs salariés	224
A. La responsabilité pénale de l'employeur	224
B. La responsabilité pénale des travailleurs salariés	234
Sous-section 3. La responsabilité civile de l'employeur et des travailleurs salariés	241
A. La responsabilité civile de l'employeur	241
ANTHEMIS	469

B. La responsabilité civile du travailleur salarié	249
Conclusion	259

Questions choisies relatives à la responsabilité des travailleurs

La situation particulière du journaliste, du médecin, du sportif rémunéré, du volontaire et de l'architecte salarié	261
Ivan BOUIOUKLIÉV, Aurélie TOUSSAINT et Zoé TRUSGNACH	

Section 1

La responsabilité du journaliste	261
Sous-section 1. Sur les articles et le traitement de l'information	262
A. Les critères de qualité	262
B. L'objectivité	263
C. Honnêteté et loyauté, sensationnalisme et violence	266
Sous-section 2. La liberté d'expression du journaliste et le droit à l'information	267
Sous-section 3. Le régime de la responsabilité du journaliste	269
A. La responsabilité civile	269
B. La responsabilité en cascade et l'article 18 de la loi du 3 juillet 1978	271

Section 2

La responsabilité du médecin	275
Sous-section 1. La responsabilité civile	276
Sous-section 2. Immunité de responsabilité	278

Section 3

La responsabilité du sportif rémunéré	282
Sous-section 1. Critère d'appréciation de la « règle du jeu »	282
Sous-section 2. Exonération de responsabilité du sportif	284
Sous-section 3. Théorie de l'acceptation des risques	285
Sous-section 4. Application de l'article 18 au domaine sportif	286

Section 4

La responsabilité du volontaire	287
--	-----

Section 5

La responsabilité de l'architecte salarié	290
Sous-section 1. Les limites de la garantie	291
Sous-section 2. Architecte salarié	292

Sous-section 3. Appréciation de la responsabilité extracontractuelle de l'architecte	293
La responsabilité civile et pénale du dirigeant de société salarié	295
Vinciane LAFONTAINE, Valérie PARMANTIER et Pierre NILLES	
Introduction	295
Section 1	
Le dirigeant de société salarié	296
Sous-section 1. L'administrateur d'une société anonyme	297
Sous-section 2. Le délégué à la gestion journalière	299
Sous-section 3. L'administrateur délégué	301
Sous-section 4. Les membres du comité de direction	301
Sous-section 5. Le gérant d'une S.P.R.L.	303
Sous-section 6. L'administrateur de la société filiale désigné par la société mère	305
Sous-section 7. Conclusion schématique	306
Section 2	
La responsabilité civile du dirigeant de société salarié	307
Sous-section 1. Les différents régimes de responsabilité civile	308
A. Responsabilité civile des mandataires de société	308
B. L'immunité partielle de responsabilité civile du travailleur salarié	314
Sous-section 2. Le dirigeant de société salarié	315
A. L'employé dont l'objet du contrat de travail est la fonction dirigeante	316
B. Le dirigeant de société qui cumule son mandat de dirigeant et un contrat de travail au sein de la société qui l'emploie	317
C. L'employé d'une société de contrôle qui dispose d'un mandat d'administrateur dans sa société filiale	319
D. Le représentant permanent	320
E. Action du tiers victime à l'encontre du dirigeant salarié	321
Section 3	
La responsabilité pénale du dirigeant de société salarié	322
Sous-section 1. Généralité	323
Sous-section 2. Le droit pénal social	323
Sous-section 3. L'incidence de la loi du 4 mai 1999 sur la responsabilité pénale des personnes morales	325
Conclusion	327
ANTHEMIS	471

La faute de l'assuré social en matière d'accidents du travail	329
Myriam VERWILGHEN et Steve GILSON	
Introduction	
La place idéologique et juridique de la faute dans la réparation des accidents du travail	329
Section 1	
Rappel des notions d'accident du travail et d'accident sur le chemin du travail	338
Sous-section 1. L'accident du travail	338
Sous-section 2. L'accident sur le chemin du travail	340
Sous-section 3. La répartition de la charge de la preuve	341
Section 2	
La règle : l'absence d'influence d'une faute de la victime	342
Sous-section 1. Le principe	342
Sous-section 2. La notion de « par le fait de l'exécution du travail » et la faute de la victime	343
Sous-section 3. La notion de « dans le cours de l'exécution du travail » et la faute de la victime	346
Section 3	
L'exception : l'accident intentionnel comme cause de déchéance	347
Sous-section 1. Le principe	347
Sous-section 2. La notion d'accident intentionnel	348
Sous-section 3. L'influence de la provocation par la victime	351
Sous-section 4. Les causes de justification et d'excuse en droit pénal et l'article 48 de la loi du 10 avril 1971	351
A. La victime sujette à la démence ou faisant face à une contrainte	352
B. L'autorité de la chose jugée au pénal sur le procès civil ultérieur	353
Section 4	
Le cas de la tentative de suicide ou du suicide	355
Sous-section 1. La problématique	355
Sous-section 2. Analyse et commentaires	358
A. La démence	359
B. La contrainte	359
Conclusion	362

La responsabilité pénale de l'assuré social	365
Catherine BOULANGER	
Section 1	
La responsabilité pénale <i>sensu stricto</i>	365
Sous-section 1. L'élément matériel	365
Sous-section 2. L'élément moral	367
Sous-section 3. L'imputabilité morale	367
Section 2	
La sanction administrative et sa nature pénale	368
Sous-section 1. Critères d'identification de la sanction administrative ayant un caractère pénal	368
Sous-section 2. Régime applicable	369
Section 3	
Le principe <i>non bis in idem</i>	370
Sous-section 1. Notions	370
A. L'identité des poursuites (<i>bis</i>)	370
B. L'identité de l'infraction (<i>idem</i>)	371
C. L'interdiction de nouvelles poursuites (<i>non</i>)	372
Sous-section 2. Conséquences en droit de la sécurité sociale	372
A. Chômage	373
B. L'assurance maladie-invalidité	377
Conclusion	379
La responsabilité de l'assuré social en matière de chômage	381
Nafissatou TINE et Céline WATTECAMPS	
Section 1	
La responsabilité en droit de la sécurité sociale	381
Sous-section 1. La naissance d'une responsabilité collective ou responsabilité sociale	381
Sous-section 2. Sans préjudice d'une responsabilité individuelle pour l'assuré social	383
Sous-section 3. Et d'ajustements dans le temps dans un sens comme dans l'autre	386

Section 2	
La responsabilité de l'assuré social en matière de chômage	388
Sous-section 1. Les grands traits de l'évolution de l'assurance chômage sous l'angle des conditions d'octroi des allocations	388
A. La mise en place et le développement du système d'assurance contre le chômage involontaire	389
B. La crise économique et l'assouplissement important des conditions d'octroi des allocations de chômage	390
C. La procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi	393
Sous-section 2. L'influence du comportement de l'assuré social sur l'octroi des allocations de chômage dans la réglementation en vigueur	394
A. L'octroi des allocations de chômage subordonné à la privation involontaire de travail et de rémunération	395
B. L'octroi des allocations de chômage subordonné à la disponibilité pour le marché du travail et à la recherche active d'un emploi	398
C. L'octroi des allocations de chômage subordonné au respect du contrôle des périodes de chômage	401
D. Les sanctions du « mauvais » comportement de l'assuré social	401
Sous-section 3. Quelques commentaires sur la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi	404
A. Une opposition virulente	404
B. Une position en demi-teinte	406
C. Une évaluation pratique	409
Le cautionnement du travailleur	415
France LAMBINET et Pauline MONFORTI	
Introduction	415
Section 1	
Le gage en droit civil	418
Section 2	
Le cautionnement du travailleur	422
Section 3	
La Convention collective de travail n° 41	429
Section 4	
Le cautionnement au regard des droits fondamentaux des travailleurs	430

La responsabilité des travailleurs dans le cadre de la réforme du droit belge des pratiques restrictives de concurrence	435
Loïc PELTZER et Sophie VAN BESIEEN	
Introduction	435
Section 1	
Interdiction des pratiques restrictives de concurrence	436
Sous-section 1. Principes	436
Sous-section 2. Les autorités compétentes et la procédure d'instruction	437
Sous-section 3. Les décisions	439
Sous-section 4. La clémence, la procédure d'engagements et la transaction	440
A. Clémence	440
B. Procédure d'engagements	441
C. Transaction	442
Section 2	
Responsabilité des travailleurs dans le cadre de la réforme du droit belge des pratiques restrictives de concurrence et certaines autres implications en droit social	444
Sous-section 1. L'application de sanctions administratives aux travailleurs	444
A. Quels sont parmi les travailleurs ceux qui sont susceptibles de se voir infliger une amende administrative ?	444
B. Pour quelles infractions une personne physique peut-elle se voir infliger une amende administrative ?	447
C. Le travailleur peut-il invoquer l'immunité de responsabilité que lui garantit l'article 18 de la loi du 3 juillet 1978 pour échapper au paiement de l'amende administrative ?	448
D. L'entreprise peut-elle d'initiative rembourser l'amende administrative à laquelle serait condamné l'un de ses employés ?	450
E. Le travailleur doit-il informer l'employeur qu'il a l'intention d'introduire une demande de clémence ? Une telle demande interagit-elle avec celle qui serait formulée par l'entreprise ?	451
Sous-section 2. La responsabilité du travailleur peut-elle être engagée ?	454
A. La responsabilité civile du travailleur	454
B. La responsabilité (quasi) pénale du travailleur	457
Sous-section 3. L'incidence d'une condamnation par le Collège au paiement d'une amende administrative sur le contrat de travail	458
Conclusion	461

